

DOCUMENT DE TRAVAIL
Françoise de PANAFIEU 2008

La gouvernance à Paris

1) Faits et chiffres

20 mairies d'arrondissement

Dans le cadre de la Loi PML de décembre 1982, seul le Conseil de Paris en fait dirigé par le Maire vote le budget, lève l'impôt et décide de l'ensemble des dépenses. La mairie d'arrondissement donne des avis sur un certain nombre de projets et de dossiers (urbanisme, subventions,...). Elle gère des équipements de proximité (crèches, salles de sport, petits espaces verts) mais n'a pas autorité sur le personnel. Elle accueille des antennes de la mairie (logement, élections, inscriptions scolaires...) mais n'a pas autorité sur elles. Elle soumet ses demandes au Maire de Paris pour qu'il les inscrive au budget.

La Mairie d'arrondissement dispose d'un petit budget déconcentré voté par le Conseil de Paris comprenant une dotation d'animation locale et d'une dotation forfaitaire d'investissement pour les actions d'urgence.

Le Maire de Paris est élu par le Conseil de Paris – constitué à partir des résultats du scrutin dans chaque arrondissement - et non au suffrage universel direct.

2) Evolutions problématiques

- Les compétences des mairies d'arrondissement sont limitées au regard de la population qui y réside : Paris, avec plus de 2 millions d'habitants, est régi de ce point de vue par les mêmes règles que Lyon et Marseille.
- Le droit d'expression des citoyens demeure insuffisant malgré la création de comités de quartier, car la majorité des habitants n'y vient pas.
- Le Maire de Paris a un rôle moins important que le Maire de Londres dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement.
- Le fonctionnement interne du Conseil de Paris donne tous les pouvoirs à la majorité municipale et pas suffisamment de droits à l'opposition.

3) Objectifs

- Une plus grande proximité de la municipalité avec les citoyens de manière à répondre plus rapidement et plus efficacement à leurs attentes, ce qui passe par de nouveaux droits tant pour les citoyens que pour les mairies d'arrondissement.
- Un Maire de Paris « manager », disponible à 100%, qui agira en direct pour attirer créateurs et investisseurs, qui saura conforter la dimension mondiale de Paris, qui saura mobiliser les forces vives scientifiques culturelles et économiques pour le rayonnement de Paris.
- Une action municipale efficace et transparente, ce qui implique une simplification des formalités accomplies par les Parisiens, la plus grande rigueur dans la gestion des deniers publics, et des contre-pouvoirs notamment par des droits accrus donnés à l'opposition municipale.

4) Premières idées à soumettre aux Parisiens

Les débats participatifs qui se tiendront avec les Parisiens dans les mois qui viennent permettront de faire émerger des solutions et de valider ou d'infirmer un certain nombre de pistes sur lesquelles ils seront consultés.

- **Décentraliser de nouvelles responsabilités au bénéfice des mairies d'arrondissement**

Contrairement à ses engagements, la municipalité sortante n'a eu que des actions limitées dans ce domaine : mise en place des conseils de quartier et transfert de quelques équipements de proximité (environ 50% de plus soit désormais 1200).

Il faut aller plus loin, en accompagnant le transfert des équipements par une compétence réelle des arrondissements pour gérer les personnels qui y sont attachés. Il faut aussi transférer de nouvelles compétences en matière de propreté, de logement, d'urbanisme et de subventions aux associations locales.

Ces transferts seront opérés sur la base de contrats d'objectifs entre la Mairie de Paris et chaque Mairie d'Arrondissement, avec des engagements financiers précis sur une base pluri-annuelle.

- **Instituer une procédure de référendum local**

Le droit des citoyens à s'exprimer sur des sujets ou des projets qui les touchent directement doit être mieux garanti que par les procédures actuelles d'enquête d'utilité publique ou de débats de quartiers.

Aussi, un nouveau cadre doit être défini permettant l'organisation de référendums à l'échelle d'un arrondissement ou d'un quartier. De manière à aller plus loin que les avis exprimés lors des enquêtes d'utilité publique.

- **Elire le Maire de Paris au suffrage universel direct**

Dans une ville mondiale telle que Paris, la fonction du Maire est capitale, ses prises de parole et ses actions auront d'autant plus d'impact qu'il sera le représentant direct des Parisiens. Cette élection au suffrage direct nécessitera une modification législative. Elle permettra aux Parisiens de se prononcer en direct sur le nom de la personne qui détiendra le pouvoir exécutif dans leur ville, alors que la désignation actuelle du Maire reste l'affaire des élus une fois le Conseil de Paris constitué.

- **Renforcer les droits de l'opposition municipale**

L'opposition doit pouvoir jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir constructif dans la gestion des affaires de la ville.

Ceci ne peut se faire si elle ne dispose pas de moyens de contrôle.

Aussi, à l'instar de ce qui a été récemment mis en œuvre à l'Assemblée Nationale, il conviendrait de réserver la présidence d'un certain nombre de commissions à l'opposition, et d'accroître les moyens dont elle dispose pour être une force de contrôle et de proposition.